

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 24/09/2012

Réception par le Prefet : 24/09/2012

Publication : 28/09/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-9-7-2

Séance du vendredi 21 septembre 2012

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE MEMORIAL DE L'ALSACE-MOSELLE DE SCHIRMECK

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 3121-22 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres ou délégués du Conseil Général pour siéger au sein d'organismes extérieurs,
- VU la délibération n°CG2011-2-1-11 du 14 avril 2011 relative à la désignation des représentants du Conseil Général pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail,
- VU la délibération n°CP 2012-7-7-4 du 6 juillet 2012 relative à la modification des statuts du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

désigne afin de représenter le Département du Haut-Rhin au sein du Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle de Schirmeck :

- Mme Brigitte KLINKERT en tant que membre titulaire,
- M. Eric STRAUMANN en tant que membre titulaire,
- M. Guy JACQUEY en tant que membre titulaire,
- M. Christian CHATON en tant que membre suppléant,
- M. Pierre BIHL en tant que membre suppléant,
- M. Hubert MIEHE en tant que membre suppléant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions